

- 183.** Décision du 15 mai 1901 nommant les membres du Comité de patronage de l'école primaire supérieure..... 122
- 184.** Décision du 22 mai 1901 autorisant M. Simons à gérer le Consulat de Suède et de Norvège pendant l'absence de M. Goupil..... 122
- 185.** Décision du 22 mai 1901 autorisant M. Doty à gérer le Consulat du Chili pendant l'absence de M. Goupil..... 123
- 186.** Décision du 23 mai 1901 plaçant le condamné Tetuatea Tehuatea a Haupuni à la Gendarmerie de Papeete pour y subir sa peine..... 123
-
- 187 à 198.** Nominations, Mutations, etc..... 124

N° 158. — **CIRCULAIRE** ministérielle relative au mode de correspondance des Trésoriers-Payeurs des Colonies avec le Ministère des Finances et le Département des Colonies.

Le Ministre des Colonies, à Messieurs les Gouverneurs généraux de l'Indo-Chine, de l'Afrique occidentale française, de Madagascar ; les Gouverneurs des Colonies ; le Commissaire général du Gouvernement dans le Congo français.

(Ministère des Colonies. — 3^e Direction ; — 4^{er} Bureau : Budgets et Comptes).

Paris, le 18 mars 1901.

MESSIEURS, — Par une circulaire en date du 7 août 1900, j'ai dû appeler votre attention sur les inconvénients qui résultent de ce que certains Trésoriers-payeurs des Colonies, s'appuyant sur les prescriptions de l'article 223 du décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies, adressent directement au Département des Finances des propositions relatives à des questions concernant non seulement l'exécution technique de leur service, mais qui ont trait à leur situation personnelle, aux taux de leurs remises, à la constitution des cadres, au recrutement, à l'avancement et à la discipline des comptables servant sous leurs ordres, à l'allocation d'indemnités spéciales, etc. Je vous ai prié de donner des instructions pour que les Trésoriers-payeurs cessent de communiquer dorénavant avec le Ministère des Finances sur des sujets de cette nature sans passer par votre intermédiaire et le mien, afin que toute proposition que des comptables auraient à présenter de